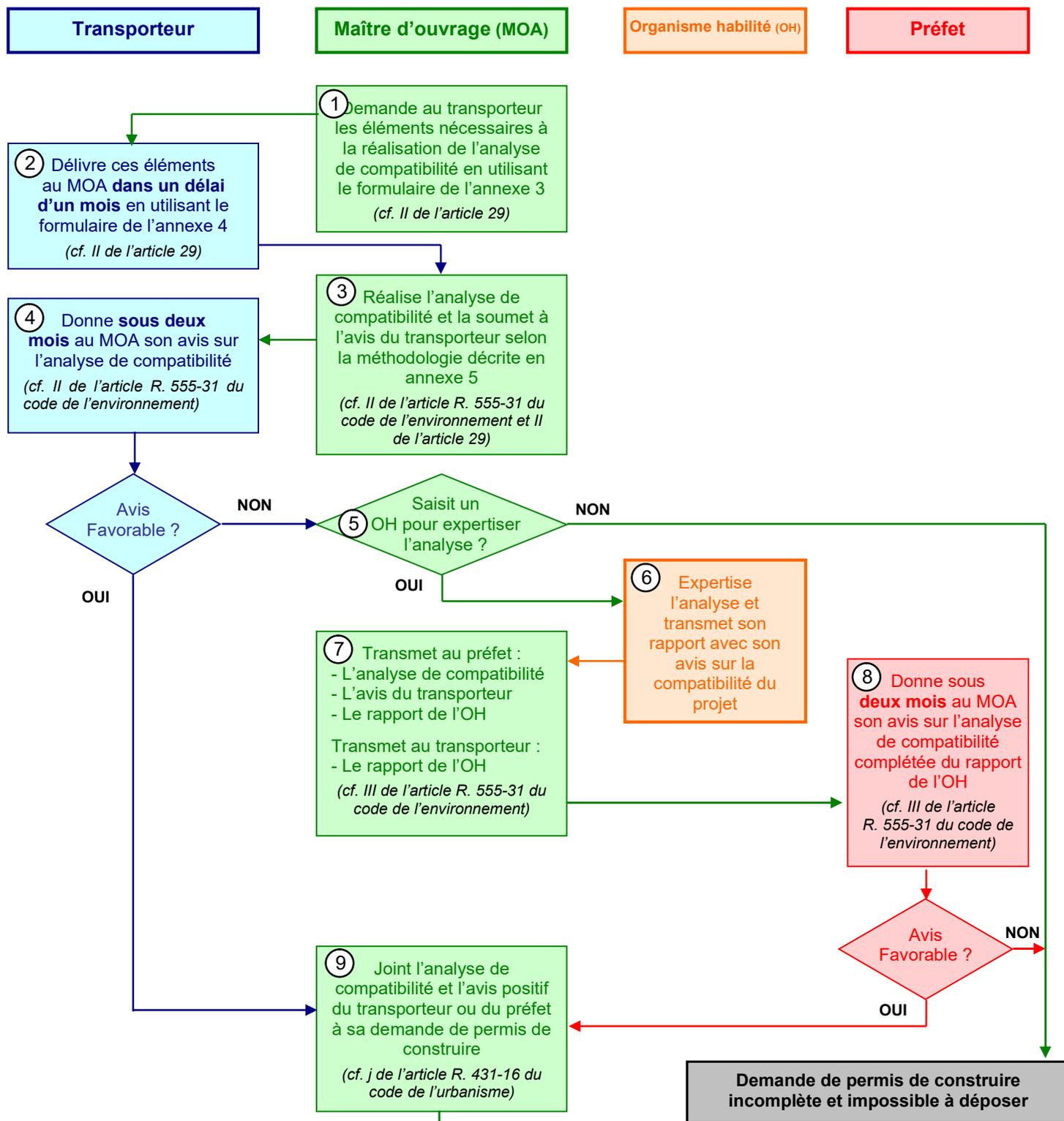


**ANNEXE 2 : Processus de maîtrise de l'urbanisation à proximité des canalisations de transport**  
*Annexe 2 à l'arrêté du 5 mars 2014 modifié définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques*



**Si le permis de construire est accepté : Construction/Extension de l'ERP/IGH**

